

Le 20 mai 2022.

Dépôt d'un préavis de grève

Monsieur le Ministre,

Madame la Secrétaire Générale,

Nos organisations syndicales déposent par la présente lettre un préavis de grève, couvrant les personnels des CFA et CFPPA pour les sessions d'examens nationaux de 2022.

Depuis bientôt trois ans, des réunions de travail sont organisées afin de réviser le protocole de 98 pour définir un cadrage national.

Depuis bientôt un an, les organisations syndicales demandent une réflexion collective sur l'organisation du temps de travail et les obligations de service des personnels en CFA-CFPPA.

Et enfin, la raison relevant du contexte actuel, est que certaines et certains attendent depuis 2019 des indemnités de corrections qui leurs sont dues. Les organisations syndicales ont usé de tous les canaux pour que ces retards soient réglés avant la session 2022 mais rien n'y fait, ni les interventions en CTM, ni celles en CTEA, ni celles en bilatérales avec la Secrétaire générale et le chef du SRH.

Au final, des agents CFA-CFPPA qui se sentent oubliés et peu considérés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre et Madame la secrétaire Générale, en notre haute considération.

CGT Agri	SNETAP-FSU	FO Agri	SUD Territoire	SEA UNSA	Sgen-CFDT
<u>Co secrétaires :</u> Fabienne Vasseur et Thierry Jacob	<u>Co secrétaires généraux :</u> Clémentine Mattei et Frédéric Chassagnette	Christine Heuze	Dominique Blivet	Didier Fleury	<u>Secrétaires fédéraux.</u> Gisèle BAULAND et JF LE-CLANCHE

